

REGLEMENT POUR L'UTILISATION DU PIANO A QUEUE

- 1) Le propriétaire du piano est le Vitromusée Romont.
- 2) Toute demande d'utilisation de l'instrument doit être précisée dans le formulaire de demande d'autorisation d'utiliser la salle St-Luc.
- 3) Les frais d'accordage, de réglage ou d'intonation sont à la charge de l'utilisateur. L'organisation de l'accordage sera faite en collaboration avec le Vitromusée Romont. Aux fins d'entretien et d'amortissement, une finance de location est perçue.
- 4) L'utilisateur doit veiller à maintenir le piano en parfait état. Il sera particulièrement attentif à:
 - a) ne laisser aucune personne non avertie utiliser l'instrument
 - b) ne pas endommager le meuble, la mécanique et les cordes
 - c) ne pas le soumettre à des chocs thermiques ou hygrométriques
 - d) ne rien déposer sur le couvercle (verres, fleurs, bouteilles, objets durs, chauds ou lourds, etc) sans que la housse y soit parfaitement en place.
- 5) Le déménagement doit obligatoirement être effectué par des professionnels et est à la charge de l'utilisateur.
- 6) La clé est entreposée à accueil du Vitromusée, qui ne peut la remettre qu'après accord écrit ou explicite.
- 7) La location de la salle Saint-Luc, où est déposé le piano, doit être réglée avec la Préfecture et le Vitromusée selon ses propres conditions.
- 8) D'éventuels dommages constatés après usage du piano seront consignés par écrit et l'utilisateur en sera tenu pour responsable.
- 9) L'utilisateur atteste par sa signature qu'il endosse la responsabilité entière lors des répétitions et concerts, durant le laps de temps où il occupe la salle et durant le déménagement de l'instrument s'il y a lieu. Il assume les dégâts éventuels au travers de son assurance.

Date et horaire d'utilisation:	
Nom et adresse:	Tarif: (cocher ce qui convient)
Signature:	<input type="checkbox"/> Jusqu'à 15 minutes 30.-
	<input type="checkbox"/> Jusqu'à 30 minutes 40.-
	<input type="checkbox"/> Jusqu'à 45 minutes 50.-
	<input type="checkbox"/> Jusqu'à 60 minutes 60.-
	<input type="checkbox"/> Dès 60 minutes/concert 100.-

Document à joindre à la demande d'autorisation d'utiliser la Salle St-Luc.

Le paiement est à effectuer à l'accueil du musée, contre remise de la clé du piano.